

Change de com

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE Joseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 30 70 64/65
Fax : (226) 25 30 72 42

05 OCT 2020

COMMUNIQUE : 100072

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des titulaires du baccalauréat séries C et D des sessions de **2018, 2019 et 2020** et des professionnels que l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (U.F.R. S.D.S.) organise un test de recrutement **d'étudiant(e)s et de professionnel(le)s** pour la 1^{re} année de la section Licence en Analyses biomédicales (ex Techniciens Supérieurs de Santé (TSS)).

Le dossier de candidature comprend :

Pour les étudiants :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- le diplôme ou l'attestation de réussite (en cours de validité) légalisé, du baccalauréat série C ou D ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt de dossier de quinze mille (15 000) francs CFA payable à la Comptabilité de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Pour les professionnels :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- le diplôme ou l'attestation de réussite (en cours de validité) légalisé, du baccalauréat série C ou D ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de dépôt de dossier de quinze mille (15 000) francs CFA payable à la Comptabilité de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- un curriculum vitae ;
- une autorisation de l'employeur à suivre la formation en cas d'admission.

Les dossiers de candidature sont recevables au service Courrier de l'U.F.R. S.D.S. du **jeudi 1er au mercredi 14 octobre 2020**, les jours ouvrables de 08h00 à 11h00.

Le test, réservé aux étudiants, comporte les épreuves suivantes :

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------|
| - Mathématiques | : | coefficient : 2 |
| - Physique-chimie | : | coefficient : 3 |
| - Sciences naturelles : biologie | : | coefficient : 2 |

Toute note inférieure à 06/20 est éliminatoire.

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 25 octobre 2020** dans l'enceinte de l'U.F.R. S.D.S. de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le jour du concours, les candidat(e)s doivent se munir d'une C.N.I.B. ou d'un passeport en cours de validité et de quoi écrire.

L'admission pour les candidats professionnels se fera sur analyse de dossier.

La durée de la formation est de trois (03) ans. La formation est sanctionnée par le diplôme de Licence professionnalisée en Analyses biomédicales.

Le nombre de places mis en compétition est de soixante (60). Par ordre de mérite, les trente (30) premiers seront pour le recrutement direct et les trente (30) autres pour le recrutement sur titre.

A l'issue de l'admission les frais d'inscription sont fixés comme suit :

Désignation	Etudiant(e)s admis(e) au test	Professionnel(le)s admis(e) au test	Etudiant(e)s nationaux et zone UEMOA sur titre	Professionnel(le)s nationaux et zone UEMOA sur titre	Etudiant(e)s étranger(e)s hors zone UEMOA
frais d'inscription administrative par an	15 000	50 000	15 000	50 000	250 000
frais de formation par an	-	-	250 000	300 000	350 000
Total en FCFA	15 000	50 000	265 000	350 000	600 000

N.B. :

- 1) L'admission au test de recrutement ne donne pas droit automatiquement à l'obtention d'une bourse nationale ni au statut de stagiaire ;
- 2) Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans la section ;
- 3) La présence aux enseignements théoriques et aux travaux pratiques est obligatoire.



Le Président de l'Université
Joseph KI-ZERBO

Pr Rabiou CISSÉ/

Chevalier de l'Ordre national

Officier de l'Ordre des Palmes académiques